

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191217-D\_17\_12\_2019\_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

**Délibération n°17-12-2019-022**

*1.7 Actes spéciaux et divers*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 17 décembre 2019*

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	49 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul DUBOIS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRES AVEC DIFFÉRENTES COMMUNES

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes,  
Vu la délibération n°20-12-2016-006 en date du 20 décembre 2016 relative à l'approbation de la liste des zones économiques à transférer à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,  
Vu l'avis du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe en date du 26 novembre 2019,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que des conventions de gestion habilitant les communes à assurer l'entretien et la gestion des zones communautaires implantées sur leur territoire ont été signées courant 2017.

**PREND ACTE** de la nécessité de reconduire ce dispositif transitoire sur la période 2020-2023.

**AUTORISE** le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente à signer une convention de gestion avec la commune de :

- ✓ Cherré pour l'entretien et la gestion des zones du Valmer et du Pressoir,
- ✓ La Chapelle du Bois pour l'entretien et la gestion de la zone de la Cibole,
- ✓ La Ferté Bernard pour les zones du Gaillon, de l'Eguillon, de la Monge, de l'Arche, de la Route de Mamers, de l'Espace du Lac,
- ✓ Lamnay pour l'entretien et la gestion de la zone de Lamnay,
- ✓ Tuffé Val de la Chéronne pour l'entretien et la gestion du Champ de la Croix.

**AUTORISE** le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais en découlant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 17 décembre 2019  
Pour extrait conforme  
Le 17 décembre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU